

Des diagnostics pour "éclairer juste" dans le Cher

Le Syndicat départemental d'énergie du Cher propose aux communes des audits de leur éclairage public. Les résultats viennent d'être présentés pour celle de Préveranges.

De puis octobre 2010, le Syndicat départemental d'énergie du Cher (SDE 18) propose aux 238 communes du département adhérant à cette compétence un diagnostic "éclairage public", afin d'"éclairer juste, en sécurité et en consommant moins". Un audit gratuit pour les communes puisqu'il est financé à 50 % par le SDE 18 et à 50 % par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Soixante-deux communes du Cher ont, à ce jour, souhaité bénéficier de ce service. Parmi elles, Préveranges, dont le maire, Jacques Nicolas, est également vice-président du SDE 18 en charge de l'éclairage public : « L'éclairage est une facture importante de la commune. L'objectif, avec ce diagnostic, est d'atteindre une réduction de 20 % », a commenté Jacques Nicolas lors de la réunion de présentation des résultats du diagnostic, le 12 juillet à Préveranges.

« Ces audits visent à donner un plan de bataille aux élus pour répondre à des questions de mise aux normes, de consommations excessives, à déterminer quelles sont les priorités, les coûts, les économies attendues », a de son côté souligné le président du SDE 18, Aymar de Germay.

Le diagnostic a été réalisé par Inergie adapt, une entreprise basée à Clermont.

L'ensemble du réseau d'éclairage public préverangeois a été examiné à la loupe : relevés photométriques, évaluations lumineuses énergétiques en croisant la qua-



Les diagnostics ont été lancés en octobre 2010 dans le Cher. Soixante-deux communes du département, dont Préveranges (ci-dessus), ont pour le moment manifesté leur désir d'en bénéficier.

lité des luminaires, leur emplacement, leur vétusté... Pour ne retenir que quelques chiffres, on notera qu'avec 172 luminaires comptabilisés, soit un pour 3,6 habitants, Préveranges est plutôt bien éclairée. Peut-être un peu trop même (en terme de consommation en tout cas), puisque la puissance moyenne par point lumineux est de 136,5 W, contre 130 W pour la moyenne nationale.

51 % de gains énergétiques possibles

9 % sont des sources à vapeur de mercure, qui devront être chan-

gées puisque proscrites d'ici 2015. A l'échelle de la France, c'est environ 30 % du parc lumineux qui est encore de cette nature.

Si Inergie adapt n'a relevé « aucune anomalie majeure concernant l'énergie », elle estime malgré tout que 76 % des luminaires sont vétustes.

Au terme de l'état des lieux, le diagnostic propose des préconisations et un schéma directeur des travaux à effectuer. Celui-ci propose notamment l'élimination des dernières sources de vapeur de mercure, la rénovation des armoires de commandes, la mise

en place de variateurs de puissances, le remplacement des luminaires de style pour un éclairage plus efficace, etc. L'ensemble des préconisations représente 113 000 € de travaux HT, finançables à 50 % par le SDE (jusqu'à 70 % pour les sources vapeur de mercure).

Leur réalisation permettrait, selon le schéma directeur, jusqu'à 49 981 kWh/an de gain énergétique, soit 51 % de la consommation annuelle ! Elle permettrait également d'éviter l'émission au minimum chaque année de 5,4 t de CO₂ dans l'atmosphère. ■

Nicolas Barraud